

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 04 JUILLET 2024

Convocations adressées le : mercredi 26 juin 2024  
Nombre de délégués titulaires présents : 8  
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 0  
Nombre de pouvoirs attribués : 0  
Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 0  
Nombre de titulaires en exercice : 14

### Titulaires présents :

Alain BENARD ; Christophe BOULANGER ; Emmanuel DENIS ; Armelle GALLOT-LAVALEE ;  
Christian GATARD ; Michel GILLOT ; Franck MAZET ; Brigitte PINEAU

### Suppléants à voix délibérative :

*néant*

### Suppléants sans voix délibérative :

Nathalie SAVATON

### Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

*Néant*

### Absents excusés:

Frédéric AUGIS ; Christine BLET ; Christian BONNARD ; Corinne CHAILLEUX ; Emmanuel FRANCOIS ; Aude GOBLET ; Stéphane HOUQUES ; Patrick LEFRANCOIS ; Sébastien MARAIS ; Michel PADONOU ; Laurent RAYMOND ;

### Secrétaire de séance :

Franck MAZET

C 24/07/15 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2023 FIL BLEU ET FIL BLANC DE KEOLIS, DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT URBAIN

Monsieur Emmanuel DENIS Président, présente le rapport suivant :

Par convention de délégation de service public, le Syndicat des Mobilités de Touraine (SMT) confie à la société KEOLIS l'exploitation des services de transport public de personnes sur le territoire du Syndicat. Ce périmètre est constitué de l'agglomération de Tours Métropole Val de Loire et des communes de La Ville-aux-Dames, Vernou-sur-Brenne, et Vouvray.

D'une durée de 7 ans, cette convention est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019, et arrivera à échéance le 31 décembre 2025. Elle regroupe dans un même contrat l'exploitation du réseau de transport public urbain « Fil Bleu » et du service de transport de personnes à mobilité réduite « Fil Blanc ».

En application des dispositions contractuelles, il est proposé au Comité syndical d'approuver le rapport d'activité relatif à l'année 2023, dont un exemplaire est joint en annexe de la présente délibération.

Les grandes lignes du rapport d'activité 2023 sont les suivantes :

### **Les faits marquants sur le réseau Fil Bleu**

- La fréquentation du réseau s'établit à 41,4 millions de voyages, un niveau jamais atteint. C'est une nette progression de +14,3% par rapport à 2022, soit près de 5,2 millions de voyages en plus. Ce résultat concerne le tramway comme le réseau de bus et les services de transport à la demande. C'est d'autant plus remarquable dans un contexte de début d'année 2023 marqué de fortes perturbations dues aux manifestations contre la réforme des retraites.
- Les recettes de trafic progressent de 7% par rapport à 2022 pour atteindre 22,9 M€. Cette tendance est notamment due aux abonnements, en particulier le Pass 26-64 ans.
- L'offre de transport a été quasiment réalisée par un plan de transport adapté jusqu'aux vacances de février et des perturbations répétées : émeutes de l'été, travaux importants (A10, Malraux...). Le service offert aux usagers a été amélioré en septembre, notamment sur la ligne BHNS Tempo dont la fréquence est passée à 6,5mn en semaine.
- De nouvelles actions ont été mises en œuvre pour réaliser la transition énergétique et la qualité de service offerte à l'utilisateur: mise en service de la station « Gaz Naturel Véhicule » (GNV) au dépôt de bus avec le SMT, livraison des derniers bus standard au GNV, lancement de l'opération de rénovation à mi-vie de 44 véhicules. La solution « M-ticket » qui permet d'acheter et valider un titre de transport sur téléphone portable a été élargie à une grande partie de la gamme tarifaire des titres occasionnels.

- 2023 a correspondu aux 10 ans de la mise en service de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway. Keolis a accompagné et porté la communication initiée par le SMT, avec de multiples actions pour le grand public : animations sur le réseau, concours photo, expositions, etc. Des stands au contact de la population ont été organisés. L'équipe commerciale du réseau a rendu visite à 125 établissements scolaires et 96 entreprises dans le cadre des plans de mobilité.

Pour le **service Fil Blanc**, la fréquentation globalement a égalé celle de 2022. Les principaux points à retenir pour 2023 sont les suivants :

- la fréquentation est stable avec 71 372 voyages annuels, dont 5 545 voyages d'accompagnateurs gratuits et 1.786 voyages d'accompagnateurs payants. Cette stabilité est remarquable compte tenu du mouvement social qui a fortement perturbé la réalisation du service durant 3 semaines en début d'année.
- le nombre d'inscrits s'élève à 1 048 contre 1 314 en 2022, soit une forte baisse de 20,2% : cela s'explique par une mise à jour beaucoup plus régulière de la base de données utilisateurs, grâce à un nouvel outil informatique. On identifie parmi les inscrits 532 personnes en fauteuil roulant, 256 en situation de marche difficile et 260 déficientes visuelles,
- les recettes du service s'élèvent à 109 700 € avec un prix du voyage inchangé à 1,50€
- 20 véhicules sont mis à disposition du délégataire par le SMT, mais du fait des problèmes techniques persistants pour ceux acquis en 2021, le délégataire a cette année encore dû louer des véhicules pour assurer la continuité du service. Le nombre de conducteurs (équivalent temps plein) s'élève à 20.

**Au plan financier, les éléments de synthèse de la convention de délégation de service public sont les suivants :**

Synthèse du coût du réseau (en € HT):

en € courant HT		Fil Bleu	Fil Blanc	Total 2023
<b>Produits</b>		<b>27 780 836</b>	<b>128 196</b>	<b>27 909 032</b>
Rn trafic	Recettes du trafic	24 815 743	128 196	24 943 939
Rn divers	Recettes diverses	1 687 955	0	1 687 955

Intéressement à la qualité de service	0	0	0
Pénalités	1 503	0	1 503
Redevance d'utilisation des MR pour services occ.	516	0	516
Régularisations produits années antérieures	0	0	0
Redevance d'occupation du domaine public	1 275 120	0	1 275 120
<b>Charges</b>	<b>73 218 341</b>	<b>2 106 388</b>	<b>75 324 729</b>
Dn Contribution Financière	73 027 817	2 098 013	75 125 829
Intéressement à la qualité de service	44 869	8 376	53 244
Régularisations charges années antérieures	0	0	0
Rn trafic Partage des recettes du trafic	0	0	0
Rn divers Partage des recettes diverses	145 655	0	145 655
<b>Investissements</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Investissements autres	0	0	0
<b>Solde à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine</b>	<b>45 437 504</b>	<b>1 978 192</b>	<b>47 415 696</b>

La synthèse du solde financier en euros courant est la suivante :

en € courant		Fil Bleu		Fil Blanc		2023	
		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Rn trafic	Recettes du trafic	-1 888 627	-2 077 490	-28 469	-31 316	-1 917 096	-2 108 806
Rn divers	Recettes diverses	0	0			0	0
	Redevance d'utilisation des MR pour services occ.	-516	-619			-516	-619
	Redevance d'occupation du domaine public	-175 120	-210 144			-175 120	-210 144
	Régularisations produits années antérieures	0	0	0	0	0	0
Dn	Contribution Financière	1 673 593	1 840 952	50 648	55 713	1 724 241	1 896 665
	Intéressement à la qualité de service	44 869	49 356	8 376	9 214	53 245	58 570
	Pénalités	-1 503	-1 653	0	0	-1 503	-1 653
Rn trafic	Partage des recettes du trafic	0	0	0	0	0	0
Rn divers	Partage des recettes diverses	145 655	174 786			145 655	174 786
<b>Solde</b>		<b>-201 649</b>	<b>-224 812</b>	<b>30 555</b>	<b>33 611</b>	<b>-171 094</b>	<b>-191 202</b>

Suite à la présentation du rapport annuel 2023, le Syndicat des Mobilités de Touraine devra percevoir du délégataire un solde de 171 094 € HT, soit 191 202 € TTC.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1411-3,

**Vu** l'examen du rapport par la Commission consultative des services publics locaux en application de l'article L. 1413-1 du code susvisé, réunie le 6 juin 2024,

**Vu** la convention de délégation de service public 2019-2025 signée le 13 décembre 2018 avec la société KEOLIS,

**PREND ACTE** du rapport annuel 2023 du délégataire du service public de transport urbain dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;

**Le Comité syndical adopte à l'unanimité.**

**Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,**

<p>Le secrétaire de séance,</p>   <p>Franck MAZET</p>	<p>Pour le Président et par délégation, La Directrice,</p>   <p>Soazic LE GUEN</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------